



Divorce non mention sur l'acte

Par **fay1481**, le **29/05/2009 à 18:09**

Bonjour, j'ai 27 ans je me suis mariée 'France' en 2003 avec un algérien vivant en Algérie. C'était un mariage pour faire plaisir aux parents mais je n'ai jamais vécu avec cet homme. Actuellement je vis en concubinage avec un homme et nous allons bientôt être parents. Mon divorce avec cet homme qui vit en Algérie a été prononcé sans ma présence tant mieux. J'étais en contact avec son avocat qui ne veut pas me remettre un exemplaire du jugement. Que dois-je faire pour avoir mes papiers de divorce? ou dois-je faire les démarches en France ou en Algérie? le mariage est-il reconnu s'il est prononcé à l'étranger et non pas en France? Merci d'avance pour votre réponse